

# FORÊT • NATURE

OUTILS POUR UNE GESTION  
RÉSILIENTE DES ESPACES NATURELS

## Tiré à part de la revue **Forêt.Nature**

La reproduction ou la mise en ligne totale ou partielle des textes  
et des illustrations est soumise à l'autorisation de la rédaction

[foretnature.be](http://foretnature.be)

**Rédaction** : Rue de la Plaine 9, B-6900 Marche. [info@foretnature.be](mailto:info@foretnature.be). T +32 (0)84 22 35 70

Abonnement à la revue Forêt.Nature :  
**librairie.foretnature.be**

---

Abonnez-vous gratuitement à Forêt.Mail et Forest.News :  
**foretnature.be**

Retrouvez les anciens articles de la revue  
et d'autres ressources : **foretnature.be**



# Le Parc naturel des Sources vient d'être reconnu !

Valérie Dumoulin | Annick Pironet  
Asbl Domaine de Bérinzenne

Le Parc naturel des Sources a vu le jour cet été sur le territoire des communes de Spa et Stoumont. Il rejoint ainsi les dix autres parcs présents en Wallonie. L'eau et les forêts sont en ligne de mire des nombreux projets à développer.

## RÉSUMÉ

11<sup>ème</sup> en Wallonie, le Parc naturel des Sources initié par les communes de Stoumont et de Spa en partenariat avec le groupe Spadel et l'asbl Domaine de Bérinzenne, vient d'être officiellement reconnu par le Gouvernement wallon. L'eau et les forêts sont les deux fils conducteurs

principaux de ce nouveau Parc dont les missions premières sont la gestion, la restauration, la sauvegarde et la protection du patrimoine naturel et bâti. Le Parc naturel soutiendra en outre le développement rural et économique en lien avec le développement durable.

« **Un** petit frère pour les Parcs naturels wallons »... Ce sont les mots prononcés au Domaine de Bérinzenne, le 14 juillet dernier, par le Ministre wallon de la Nature René Collin lors de l'annonce officielle de la naissance de ce nouveau parc naturel couvrant l'entière des communes de Stoumont et de Spa. Pour les fondateurs du Parc naturel des Sources, c'est tout d'abord une fierté, mais c'est aussi surtout une grande aventure qui commence !

La Wallonie offre en effet une réelle opportunité d'œuvrer en faveur de la protection des territoires ruraux de haut intérêt biologique et géographique et les aides financières proposées permettent de donner une impulsion considérable aux acteurs soucieux de la qualité de vie et de l'environnement de leur territoire.

### Retour aux sources

Dès 1930, le souhait de créer un Parc naturel dans la région émerge dans les têtes... Il faudra cependant attendre 80 ans pour que l'idée, envisagée à plusieurs reprises, laisse place à une mobilisation concrète.

Conscientes des opportunités à développer non seulement dans un but de protection et de valorisation de leurs patrimoines naturel et bâti mais également avec une visée de développement rural et écono-

mique durable, les communes de Spa et de Stoumont s'associent.

### Un partenariat public-privé au service du territoire

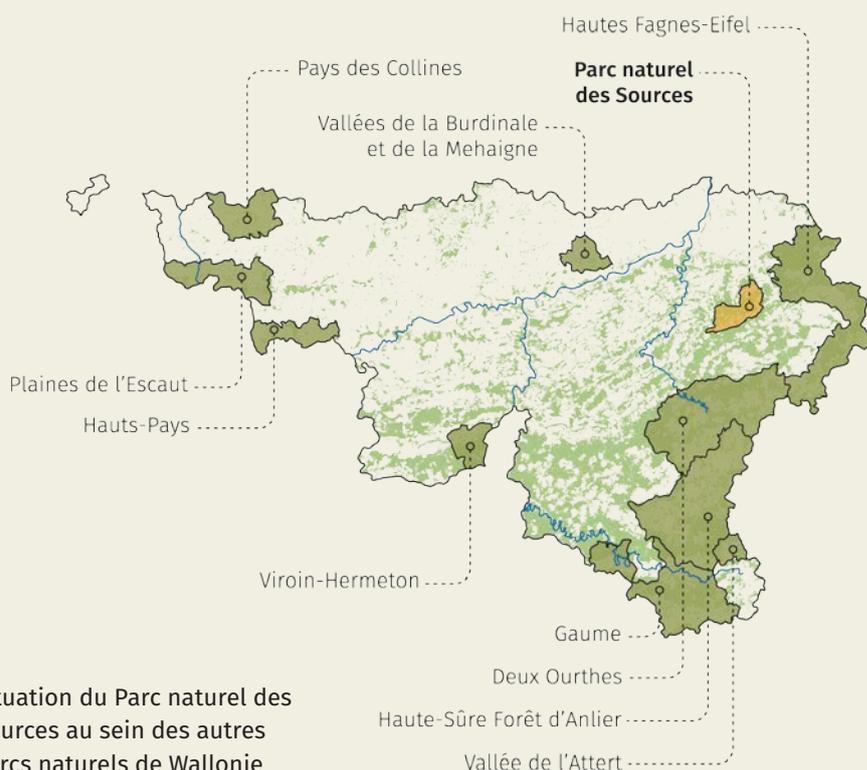
Une des originalités du Parc naturel des Sources est le partenariat entre les deux communes et le secteur privé : le Groupe Spadel qui commercialise des eaux minérales naturelles (Spa-Monopole et Bru-Chevron) et l'asbl Domaine de Bérinzenne, structure active dans la protection de l'environnement au sens large. Ce type de collaboration novatrice en Wallonie apporte une plus-value au Parc car pour l'ensemble des partenaires, la volonté de protéger et valoriser les ressources naturelles et la mise de leur expertise et de leur réseau au service du territoire sont profondément ancrées. Spadel est en effet un partenaire historique des communes dans le cadre de l'exploitation des eaux thermales et minérales de Spa et Bru. Il a également une volonté d'être acteur du développement durable de la société, en ligne avec sa politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

L'asbl Domaine de Bérinzenne, elle, détient un lien historique avec les communes via le Modus vivendi (accord visant la protection des eaux sur le territoire) et est une structure capable de porter des projets environnementaux de grande envergure tel le projet LIFE Ardenne liégeoise<sup>2</sup> par exemple.

### Parc naturel ou Réserve naturelle ?

Selon l'Article 1<sup>er</sup> du Décret relatif aux Parcs naturels du 16 juillet 1985 : « Un Parc naturel est un territoire (...), soumis à des mesures destinées à en protéger le milieu, en harmonie avec les aspirations de la population et le développement économique et social du territoire concerné. »

En plaçant le citoyen en tant qu'acteur de son territoire et en incluant les activités humaines, il se distingue d'une réserve naturelle qui offre une protection plus importante, à des zones spécifiques uniquement, eu égard à la rareté et à la fragilité des habitats et des espèces présents.



Situation du Parc naturel des Sources au sein des autres Parcs naturels de Wallonie



### **Des ressources naturelles à protéger**

Les nombreuses sources d'eau de différents types, souterraine ou de surface, la présence d'étendues forestières, de haies et arbres remarquables et de milieux ouverts préservés du développement d'une agriculture intensive sont autant de caractéristiques conférant au Parc naturel un patrimoine naturel unique. Le territoire renferme en effet une richesse biologique exceptionnelle en termes de faune, de flore et de biotopes.

Si une multitude de projets et d'initiatives sont menés depuis des décennies afin de protéger et sauvegarder ces richesses naturelles, un des risques les plus redoutés reste la pollution des eaux. Par ailleurs, les problématiques liées aux espèces invasives, au morcellement des habitats, aux biotopes de faible surface, isolés ou peu connectés entre eux, à la méconnaissance du public des statuts de protection et de la législation relative aux haies et arbres remarquables notamment, restent malgré tout encore bien d'actualité.

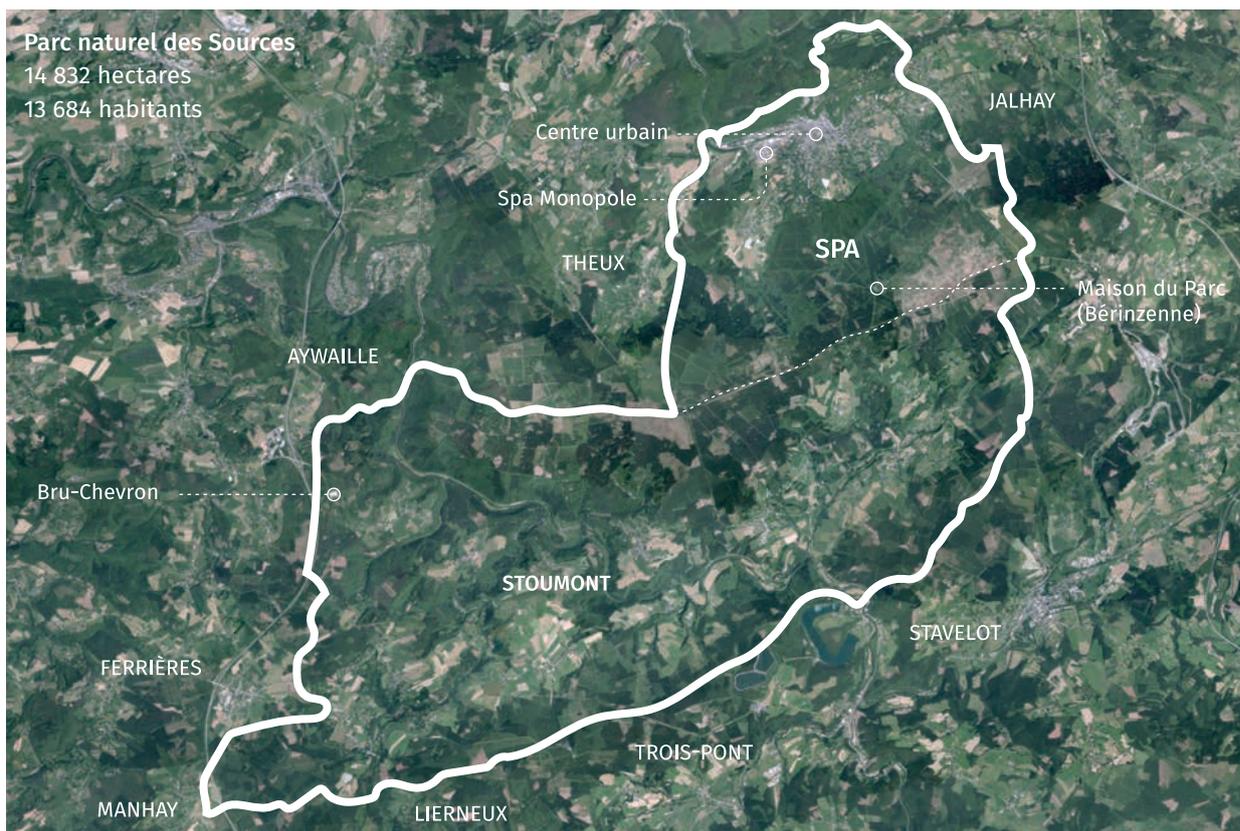
### **Quelles grandes orientations pour le Parc naturel des Sources ?**

La protection, la restauration et la gestion du patrimoine naturel d'une part, bâti de l'autre, constituent l'essence-même de l'outil Parc naturel et sera une des priorités du Parc naturel des Sources. Aussi, à l'heure

où « demain » devrait être une question prioritaire en termes de gouvernance, tous les projets s'envisageront dans une optique de développement durable. Par ailleurs, la volonté de faire connaître les richesses du territoire au grand public afin que ce dernier s'approprie son environnement pour ensuite mieux le protéger entraînera inévitablement un développement touristique, même si ce n'est pas la vocation première du Parc. Les projets seront dès lors développés de façon à promouvoir un tourisme doux et intégré, respectueux de l'environnement et du cadre de vie des habitants. Enfin, les savoirs et savoir-faire faisant également partie du patrimoine du territoire, la qualité et l'originalité des produits du terroir feront l'objet d'une valorisation, via l'encouragement des circuits-courts, par exemple.

### **Les fils conducteurs ? L'eau et les forêts !**

Omniprésentes sur le territoire, ces ressources – qui engendrent en outre des rentrées financières importantes pour les deux communes – seront largement visées par les nombreux projets relatifs à la protection, la gestion et la valorisation du patrimoine naturel. Des collaborations étroites avec les deux Contrats de Rivières actifs sur le territoire et avec le DNF notamment, permettront, en fonction des objectifs énoncés dans le Plan de Gestion du Parc naturel des Sources, de définir les projets concrets à mener sur les deux communes.



### Contexte environnemental du Parc naturel des Sources

- 76 % de superficie boisée
- 15 % de la surface dédiée à l'agriculture
- Réseau hydrique important : nombreuses sources, ruisseaux et rivières totalisant 300 km de cours d'eau...
- Biotopes rares : boulaies sur tourbe, aulnaies rivulaires mais aussi landes, tourbières...
- Espèces remarquables liées aux habitats naturels de haute Ardenne : pie-grièche grise, nacré de la canneberge, droséras...
- 21 % de sa superficie en Natura 2000...

### Quelles actions pour les forêts ?

Les projets relatifs aux milieux boisés, lesquels représentent environ 76 % du territoire du Parc naturel, seront conçus, comme mentionné plus haut, dans une optique de développement durable et veilleront à respecter le principe de multifonctionnalité de la forêt. Ainsi, les possibilités de protéger les berges des cours d'eau lors des exploitations forestières seront étudiées afin de concilier production de bois et protection de la qualité de l'eau et de la structure des habitats aquatiques. Un autre exemple d'action serait d'encourager les privés, dont les propriétés représentent un peu plus de 60 % de la surface forestière du Parc naturel, à se conformer au label PEFC dont le cahier des charges est déjà appliqué par le DNF sur l'ensemble des bois soumis.

Enfin, les superficies de résineux, jusqu'ici plus rentables, sont nettement plus importantes que les sur-

faces couvertes par des peuplements feuillus. Dans les bois soumis, le DNF tente de maintenir l'équilibre instauré depuis 2008 avec l'apparition du nouveau code forestier et localement, le *modus vivendi* impose une proportion de résineux inférieure à 50 % : une aubaine en faveur de la biodiversité et un principe que le Parc naturel pourra, sur des sols peu productifs par exemple, également encourager auprès des privés !

### Et maintenant ?

Le Parc naturel ayant été reconnu, une Commission de gestion, sous forme d'asbl composée des fondateurs et des forces vives du territoire est en cours de création. Celle-ci mettra en place l'équipe technique responsable de la mise en œuvre des objectifs définis dans le Plan de Gestion du Parc naturel des Sources.



## Conclusion

Grâce à la Wallonie, de nombreux projets en faveur de la biodiversité et du développement des territoires ruraux vont être mis en œuvre sur les communes de Spa et de Stoumont.

Une biodiversité riche et originale, un patrimoine bâti de grande valeur, abondant et diversifié, une ruralité encore bien présente, des opportunités de développement à exploiter et enfin des acteurs de terrains motivés autour de thématiques complémentaires, tous sont autant d'indicateurs de la plus-value du Parc naturel des Sources pour son territoire et pour ses habitants. ■

## Bibliographie

- <sup>1</sup> Gilkinet D., Association de projet du Parc naturel des Sources (2014). *Parc naturel des Sources, Plateaux et vallées de Haute Ardenne, Plan de Gestion 2015-2025*. 76 p.
- <sup>2</sup> LIFE Ardenne liégeoise. Programme de restauration des habitats naturels de l'Ardenne Liégeoise. [biodiversite.wallonie.be/fr/life-ardenne-liegeoise-2012-2018.html?IDC=3590](http://biodiversite.wallonie.be/fr/life-ardenne-liegeoise-2012-2018.html?IDC=3590).
- <sup>3</sup> Parlement wallon (1985). *Décret relatif aux parcs naturels*. Moniteur belge du 12/12/1985, p. 18255.

## POINTS-CLEFS

- Le Parc naturel des Sources, sur les communes de Spa et de Stoumont, correspond à un territoire rural renfermant des richesses biologiques et géographiques qui nécessitent une protection.
- Grâce à la Wallonie, des actions de protection, de restauration et de gestion du patrimoine naturel et bâti vont pouvoir être mises en œuvre.
- L'eau, sous toutes ses formes et omniprésente sur le territoire, ainsi que les forêts, occupant 76 % de la surface du parc naturel, sont les fils conducteurs principaux.

**Crédits photos.** A. Pironet (p. 21, 23 et 25).

**Valérie Dumoulin**

[v.dumoulin@berinzenne.be](mailto:v.dumoulin@berinzenne.be)

**Annick Pironet**

[a.pironet@berinzenne.be](mailto:a.pironet@berinzenne.be)

Asbl Domaine de Bérinzenne

Route de Bérinzenne 4 | B-4900 Spa